



Rumilly, le 25 septembre 2014

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

➤ Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil
Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités
territoriales)

Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics

Objet : Accord cadre multi-attributaire n°2013-01 pour la fourniture de matériels électriques courant fort et courant faible pour l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux de la Ville de Rumilly – Attribution du marché subséquent n°42.

Décision n° : 2014-137

Nos réf. : PB/DC/MB

Le Maire de la Commune de RUMILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le code des marchés publics, notamment en application des articles 28 et 76,

VU la délibération en date du 10 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU la décision du Maire en date du 11 juillet 2013 transmise en préfecture le 12 juillet 2013 par laquelle l'accord cadre est attribué aux sociétés suivantes :

- Société AMELEC (74600 SEYNOD)
- Agence REXEL (74601 SEYNOD)
- SAS YESS CEF (74960 CRAN GEVRIER)

pour un montant maximum de 60 000 € H.T. annuels,

CONSIDERANT la remise en concurrence des 3 titulaires de l'accord cadre,

DECIDE

Article 1 :

Le marché subséquent n° 42 relatif à la fourniture de matériels électriques courant fort et courant faible pour l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux de la Ville de Rumilly est attribué à la société SAS YESS CEF, pour un montant de 927,70 € HT.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Accusé de réception - Préfecture Haute-Savoie

074-217402254-20140925-2014-137-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2014

Publié le : 26/09/2014

Le Maire,

Pierre BECHET

Le Maire,

P. BECHET

ACCORD CADRE multi attributaires n°AC 2013-01

Fournitures de matériels électriques - courants forts/courants faibles pour les bâtiments communaux

15/09/2014

MARCHE SUBSEQUENT N°

42

Date de consultation: 15/09/2014
Date de remise des offres 17/09/2014

1 ANALYSE DES OFFRES

Fournitures électriques pour: Plan d'eau, Ecole du Bouchet, Ferme du plan d'eau
Site Salomon, Maison Albanais, Mairie, C.T.M.

DESIGNATIONS	QUANTITES	FOURNISSEURS		
		AMELEC	YESS CEF	REXEL
DISANO VITRE POUR RO DI0 3 REF : 1804	1	22,95 €	29,25 €	21,50 €
LEGRAND POUSSOIR REF : 077030	40	249,74 €	219,56 €	213,20 €
LEGRAND OBTURATEUR REF : 077070	40	56,80 €	49,94 €	49,68 €
LEGRAND SUPPORT REF : 080261	40	88,08 €	77,44 €	78,59 €
LEGRAND PLAQUES REF : 078802	40	48,55 €	42,68 €	40,00 €
TUBE GT TULIPE D.20	15 M	3,74 €	6,55 €	3,77 €
LYRE POUR TUBE D.20 IRL	100	9,11 €	6,86 €	23,92 €
COLLIER COLRING NOIR 3,5X180	300	3,18 €	7,12 €	21,66 €
DISJONCT DIF TETRA 30MA 32A 6KA	2	324,28 €	288,82 €	329,38 €
NEON 18W/840	25	35,50 €	43,81 €	39,75 €
STARTER POUR NEON 18W/840	25	6,00 €	7,25 €	9,83 €
HAGER HORLOGE 04562	1	174,05 €	100,62 €	163,09 €
CABLE RO2V 3G1,5	50 M	22,96 €	21,36 €	24,83 €
HAGER DISJONCTEUR MJT 710	2	27,45 €	26,44 €	26,32 €
COUTS TOTAL H.T.		1 072,39 €	927,70 €	1 045,52 €

2 DECISION

Compte tenu de l'analyse des offres ci-dessus il est décidé d'attribuer ce marché subséquent au fournisseur

YESS CEF

Le Maire

Pierre BECHET

